



**Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY
Tiège, route du Lac de Warfa**

Le Bourgmestre,

- Vu l'occupation du camping Spa d'Or par 250 réfugiés depuis le 30/03/2020;
- Vu que ces personnes se rendent tous les jours au Colruyt ou au Proxy en empruntant ou en traversant la route du Lac de Warfa;
- Vu le manque d'éclairage public et de visibilité augmentant la vulnérabilité des piétons à cet endroit;
- Vu ce manque de visibilité et la vitesse des véhicules à cet endroit ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

- Art.1er Apartir du 12/01/2022 jusqu'au 31/12/2022, la circulation des véhicules à JALHAY route du Lac de Warfa sera régie comme suit :
- La vitesse des véhicules sera limitée à 50 km/h sur une distance de 150 m en deça et au delà du chemin n° 21 dans le sens vers le Lac de Warfa.
- La vitesse des véhicules sera limitée à 50 km/h sur une distance de 150 m en deça et au delà du chemin n° 9 dans le sens vers Tiège. La Vitesse des véhicules sera limitée à 70 km/heure à une distance de 300 m en deça du chemin n° 9 dans le sens vers Tiège.
- Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C43 (50k/h et 70 km/h) sur les barrières.
- Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art.4 : Copie de la présente sera transmise
- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
 - A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
 - Aux Services du TEC Liège-Verviers
 - A notre agent Planu
 - A notre police locale.
 - A notre service des Travaux

Jalhay le 12/01/2022
Le Bourgmestre,

Michel FRANSOLET

